

Le vingt huit avril an mil huit cent soixante onze, à six heures de nuit

ACTE DE MARIAGE de Louis Jean Baptiste Chandon.

Age de vingt huit ans, né à ... département de ... mil domicile à ...

Mme Françoise Pascal son épouse ...

Et de Baptistine Philomene Gastaud

Agee de vingt ans, née à ... département de ... mil domicile à ...

Les actes préliminaires sont : 1° La publication du mariage...

par nous sans opposition les dimanches ...

et l'officier du état civil de la mairie de Coulter...

et l'acte de mariage de ce jour de ce jour...

Et sur ce je certifie de mon opposition...

le vingt huit avril mil huit cent soixante onze.

et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Civil, modifié par la loi du 18 juillet 1830, les futurs époux, etc.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Baptistine Philomene Gastaud et l'autre Louis Jean Baptiste Chandon.

De Vidal, Rouvenon ...

De Chandon, Marquis ...

Et de Pissot, Marquis ...

Après quoi, nous Louis Auguste ...

Et le quart de ...

Chandon Versé ...

Vidal ...

Chandon ...

Pissot ...

Chandon ...

Pissot ...

Chandon ...

Pissot ...

Chandon ...